



CC Apcher-Margeride-Aubrac (Siren : 200018315)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Chély-d'Apcher
Arrondissement	Mende
Département	Lozère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/12/2008
Date d'effet	01/01/2009

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Pierre LAFONT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	67 rue Théophile ROUSSEL
Numéro et libellé dans la voie	mairie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	48200 Saint-Chély-d'Apcher
Téléphone	04 66 31 00 67
Fax	
Courriel	mairie@stchelydapcher.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 763
Densité moyenne	77,48

Périmètre

Nombre total de communes membres : 3

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
48	Blavignac (214800260)	291
48	Rimeize (214801284)	605
48	Saint-Chély-d'Apcher (214801409)	4 867

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif - mise en plan d'un SPANC
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>ordures ménagères (délégation au SIVOM la Montagne)</i>
- Autres actions environnementales - Cours d'eau et rivières : protection et aménagement des berges hors bourgs, - Etudes aménagements et entretiens des cours d'eau et rivières, animation et vulgarisation : adoption d'une charte environnement. - participation au fonds d'aide à la rénovation thermique, -
Sanitaires et social
- Action sociale - action sanitaire et sociale : aide à la téléalarme et au chauffage ; transport à la demande (T.A.D.), - création et gestion de structures d'accueil hors scolaires et hors périscolaires : adhésion au réseau d'assistante maternelle (R.A.M.),
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) - Accueil et extension d'entreprises : création et gestion des zones artisanales (Z.A.) répondant aux critères cumulatifs suivants : - une Z.A. accueillant trois entreprises au moins, - présentant une extension possible, - dont le foncier a été acquis par la communauté de communes. - Maintenir et redynamiser les entreprises artisanales et les petits commerces : réflexion et participation à la création et à la gestion d'un office de commerce. - Maintenir et développer les activités agricoles et forestières : réflexion sur la création d'une maison de Pays.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- action culturelle : - cinéma (gestion), - mise en place d'une programmation culturelle, - soutien aux actions des associations culturelles s'inscrivant dans la programmation culturelle de la communauté de communes, - soutien à la création et diffusion artistiques par l'organisation de résidences d'artistes, d'expositions ou d'événements à vocation artistique ou patrimoniale associant plusieurs communes.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
 - *action sportive : sont communautaires les équipements sportifs suivants : - équipements à venir, - accessibles à un public non exclusivement issu de la commune d'implantation, - présentant un montant d'investissement minimum de 300 000€.* - participation financière au transport des élèves vers les équipements sportifs et culturels

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Transport scolaire

: - *participation financière au transport scolaire des enfants domiciliés et scolarisés sur le territoire communautaire et étant desservis par les services de transport réguliers du Conseil Général, inter-bourgs et inter-hameaux.*

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

- *Favoriser un développement équilibré et concerté des activités, des équipements et de la population sur l'ensemble du territoire communautaire : participation à la mise en œuvre des politiques des Pays*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- *Elaborer un document graphique déterminant la voirie communale d'intérêt communautaire ; seront d'intérêt communautaire : - les voies qui desservent des zones d'activité communautaires, - les voies internes aux lotissements communautaires*

Développement touristique

- Tourisme

développer et promouvoir les activités touristiques : gestion de l'office de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- *Politique de l'habitat : futurs lotissements dont le foncier a été acquis par la communauté de communes,*

Autres

- Autres

- *favoriser un développement équilibré et concerté des activités, des équipements et de la population sur l'ensemble du territoire communautaire - participation à la mise en œuvre des politiques de Pays*

Sanitaires et social

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

réflexion sur la création d'un centre intercommunal d'actions sociales (CIAS)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
48	SIVOM de La Montagne (244800256)	SM fermé	14 549

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)